

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 153

présenté par

M. Reiss, Mme Dalloz, M. Viala, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. Perrut, M. Bony,  
Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Leclerc, M. Minot, M. Straumann, M. Lurton et  
M. Bazin

-----

**TITRE**

Substituer aux mots :

« la haine »

les mots :

« les contenus haineux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte a été considérablement modifié, voire réécrit, après son examen en commission des lois et des affaires culturelles et de l'éducation.

La nouvelle version du texte offre une action beaucoup plus dynamique et précise de ce qui rentre dans la catégorie « haine » sur internet.

C'est pourquoi il est proposé de préciser également le titre.